Nations Unies S/2017/285



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 avril 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 avril 2017, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de transmettre une note verbale de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, datée du 27 mars 2017 et contenant un rapport sur l'exécution du mandat des troupes françaises au Mali adressé au Conseil (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil.

(*Signé*) Antonio **Guterres**

17-05550 (F) 050417 050417





Annexe

[Original : français]

La Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat des Nations Unies et a l'honneur de lui faire part de ce qui suit.

En application du paragraphe 35 de la résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité du 29 juin 2016, la France vous prie de trouver ci-joint le rapport sur les actions menées du 1er décembre 2016 au 1er mars 2017 par les forces françaises en appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

La Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies serait reconnaissante au Secrétaire général de bien vouloir porter ce rapport à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

La Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Organisation l'assurance de sa haute considération.

Pièce jointe

Rapport n° 15 concernant le soutien opérationnel des forces françaises au profit de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, du 1er décembre 2016 au 1er mars 2017

Référence : résolution 2295 (2016) du 29 juin 2016

Ce quinzième rapport depuis la création de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) synthétise les actions menées du 1er décembre 2016 au 1er mars 2017 par les forces françaises en appui de la MINUSMA.

Depuis le 1er décembre 2016, il n’a été conduit aucune action de combat en réaction à un danger grave et imminent.